

LABEGUDE INFORMATIONS DU 15 AVRIL 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, Mrs BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David

Absents excusés: M. VOLLE Jean-Luc

Procurations : M. VOLLE Jean-Luc à M. GOSSE Pascal

Secrétaire de Séance : Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2022.

Les membres du conseil apportent tout leur soutien à Mrs CLADT Bernard et VOLLE Jean-Luc et leur souhaitent un bon rétablissement.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil municipal approuve le compte administratif comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses réalisées : 1 203 185.12 €

Recettes réalisées : 1 329 241.08 € dont 716.12 € d'excédent reporté

Investissement :

Dépenses réalisées : 1 010 025.14 € dont 219 541.31 € de déficit reporté

Recettes réalisées : 1 146 403.13 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est conforme au compte administratif.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Vote en équilibre en Fonctionnement à 1 344 568.83 euros et en Investissement à 1 586 429.31 euros.

TAUX 2022 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes pour la 11ème année consécutive.

- Taux du foncier bâti : **32,02%** (13.24% taux communal + 18.78% taux départemental)
- Taux du foncier non bâti : **78,46%**

SUBVENTIONS ANNUELLES 2022

Le conseil municipal vote les subventions annuelles aux associations. Seules les associations qui font vivre la commune et participent aux festivités organisées, peuvent prétendre percevoir une subvention.

DIFFERENTS TARIFS 2022

Le conseil municipal vote les différents tarifs communaux pour 2022 (location des salles, droit de voirie, concessions dans les cimetières). Ces nouveaux tarifs sont disponibles sur le site de la commune.

DELEGATIONS DES ELUS

Le Conseil Municipal a décidé de créer 3 postes supplémentaires de conseiller municipal délégué en charge des missions suivantes :

- les affaires sociales (visites et aides aux personnes âgées, handicapées, seules...)
- la bibliothèque municipale

GOUDRONNAGE IMPASSE DE LA COTE

Vu le mauvais état de la voirie, il convient de réaliser une réfection des enrobés Impasse de la Côté.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 6 596.14 € HT.

VEGETALISATION SOUS LE PONT DE VALS

La commune a récemment aménagé le parking sous le pont de Vals et les berges de l'Ardèche allant du pont de Vals jusqu'au stade Franck Sauzée. Afin d'embellir et de rendre plus attractif cet espace, la municipalité souhaite végétaliser le parking de la voie verte ainsi que la future aire de pique-nique. Des plantes, arbustes et arbres d'une bonne rusticité ainsi qu'une prairie fleurie pour favoriser la biodiversité vont être implantés. La société AGRIVALS a été retenue pour un montant de 10 590.50 € HT.

Le Maire est autorisé à solliciter des subventions auprès du Département, de l'EPTB et de la CCBA (fond de concours) selon le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €		
AGRIVALS	10 590.50	Département	30%	3 177.15
		CCBA	30%	3 177.15
		EPTB	10%	1 059.05
		Commune	30%	3 177.15
TOTAL	10 590.50	TOTAL		10 590.50

OBJET : AFFAIRES DIVERSES

1) **FEU D'ARTIFICE**

Il est prévu pour le samedi 2 juillet 2022 au stade.

2) **CINEMA SOUS LES ETOILES**

La commune a été retenue pour cet évènement. Les dates sont à déterminer.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Toute personne constatant la présence d'un nid de frelons asiatiques doit en informer l'organisme FRGDS-AURA en le signalant sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

ELECTION PRESIDENTIELLE – 2^{ème} TOUR

Elle aura lieu dimanche 24 avril 2022 au bureau de vote à la salle des fêtes de 8h à 19h.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Elles se dérouleront les 12 et 19 juin 2022 à la salle des fêtes au 44 Route Nationale.

Inscription liste électorale : vous avez jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier.